



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reductions d'impot

Question écrite n° 9275

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre du budget sur l'opportunité de reconduire pour une période supplémentaire de trois années courant à compter du 1er janvier 1994, les incitations fiscales en faveur des grosses réparations, des dépenses d'isolation thermique et de régulation du chauffage, des dépenses de mise aux normes et d'adaptation du logement aux personnes handicapées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations arrêtées pour ce dossier.

Texte de la réponse

Il serait prématuré de prolonger dès aujourd'hui un régime fiscal qui n'arrive à échéance qu'au 31 décembre 1995. Cela ne pourrait avoir qu'un effet négatif sur l'économie en retardant l'engagement d'un certain nombre de dépenses éligibles à cet avantage fiscal.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9275

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4549

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 893